

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation
Band: 69 (1940)
Heft: 9

Artikel: L'éducation des enfants sourds-muets [suite]
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1040702>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le chant populaire

Dans un étonnant numéro double de *Nova et Vetera*, consacré à la gloire de la Pologne, M. l'abbé Journet reproduit de magnifiques pages du plus grand des écrivains polonais, Adam Mickiewicz. Nous y lisons (p. 124) ce beau passage sur le chant populaire :

« Légende populaire ! Arche d'alliance entre les temps anciens et les temps nouveaux ! Le peuple dépose en toi l'âme de son héros, le tissu de ses pensées et les fleurs de ses sentiments.

« Arche ! nul coup ne peut te briser, tant que ton propre peuple ne t'a point outragée. O chant populaire ! tu veilles, en sentinelle, sur les souvenirs de l'Eglise de la nation avec les ailes et la voix de l'archange..., parfois aussi tu en manies le glaive.

« La flamme dévorera les peintures de l'histoire, les trésors seront pillés par les brigands Porte-Glaive. Le chant échappera tout entier ; il parcourt la foule des hommes et s'il est des âmes viles qui ne sachent pas le nourrir de regrets, l'abreuver d'espérance, il fuit aux montagnes, s'attache aux ruines, et de là il reedit les anciens temps. Tel un rossignol s'envole d'un édifice envahi par le feu ; il se pose un moment sur le toit ; quand le toit croule, il fuit aux forêts et de dessus les décombres et les tombeaux, sa gorge sonore jette aux voyageurs un chant de deuil...

« Si j'avais le pouvoir d'embraser de ma flamme le sein de mes auditeurs et de revivifier les formes d'un passé qui n'est plus, si je savais lancer des paroles vibrantes dans le cœur de mes frères, peut-être encore, dans cet instant unique où le chant de la patrie les aurait émus, ils sentiraient en eux l'ancien battement de cœur, ils sentiraient en eux l'ancienne grandeur d'âme, ils vivraient un moment avec autant d'élévation que jadis leurs ancêtres vivaient toute la vie. »

Si les Polonais ont conservé leur foi catholique et les caractères ethniques de leur nationalité, pendant les abominables années de la domination russe, ils le doivent pour une part considérable aux chants populaires transmis de parents aux enfants pendant deux siècles. On dit la même chose de l'Irlande.

Et M. l'abbé Journet d'ajouter cette note délicate et si méritée par celui auquel elle s'adresse : « On ne saurait citer ce passage, à Fribourg, sans vouloir le dédier à M. le chanoine Joseph Bovet. »

E. D.



L'éducation des enfants sourds-muets

(Suite)

III. A Fribourg

Le Conseil d'Etat, sous l'impulsion de Georges Python, admit le bien fondé de la demande de la Mère Anicète et décida de rechercher s'il se trouvait dans le canton un immeuble à vendre qui conviendrait à cette institution. Si les recherches n'aboutissaient pas, il faudrait se résoudre à bâtir.

Des visions locales se firent dans la ville et dans les environs de Fribourg, à La Tour-de-Trême, à Estavayer-le-Lac et à Lully. La villa St-Joseph du

Guintzet retint l'attention de tous les membres de la Commission déléguée, par sa situation, les deux hectares de terrain attenant et la solidité de sa construction. Cependant, tous ces Messieurs regrettaient l'exiguïté de certaines pièces.

Comme il fallait en finir, le Conseil d'Etat proposa au Grand Conseil, durant la session de novembre 1920, l'acquisition de la villa St-Joseph du Guintzet, pour y établir l'école cantonale des sourds-muets. M. le conseiller d'Etat Buchs mit tout son zèle et tout son talent à défendre la proposition du Conseil d'Etat qui fut adoptée presque à l'unanimité.

Par une convention conclue avec la Congrégation d'Ingenbohl, celle-ci faisait don au nouvel Institut du mobilier, du linge, de la literie, des ornements de la chapelle, etc. qui se trouvaient au château St-Germain.

Sitôt après les examens et le licenciement des élèves en juillet 1921, un camion du Département des Travaux publics fit journellement deux voyages à Gruyères pour transporter au Guintzet tout le mobilier du château St-Germain. M. Joseph Piller, alors professeur à l'Université, actuellement directeur de l'Instruction publique, lui aussi a montré son intérêt pour l'Institut, en rendant maint service pendant le déménagement. Le dernier voyage est du 19 décembre.

La 32^{me} année de l'Institut des sourds-muets commença donc à la villa St-Joseph, au premier octobre 1921, avec 72 élèves, issus de parents parlant le français ou l'allemand.

Nous allons laisser de côté pour quelques instants la chronique de l'Institut pour feuilleter le travail exécuté pour l'exposition de Berne, en 1914. Ce travail embrasse une période de 23 ans, durant laquelle l'Institut a reçu 230 élèves, dont 5 furent admis à 5 ans, 15 à 6 ans, 47 à 7 ans, 36 à 8 ans, 30 à 9 ans, etc., pour finir par 7 à 15 ans et 9 à 16 ans. Cette diversité dans l'âge d'entrée et les résultats obtenus confirment les règles générales tirées de l'expérience : à 5 ou 6 ans, l'enfant ne peut pas supporter les fatigues considérables inhérentes à la démutisation. Après 6 ans, le sourd-muet éprouve de grandes difficultés à parler : sa voix demeure rocailleuse. Sur ces 230 élèves, l'Institut en abritait 58, au 31 décembre 1913 ; 68 avaient été émancipés par l'Inspecteur scolaire — et 45 avaient été renvoyés pour manque d'intelligence — 27 ont été retirés sans avoir terminé leurs études, les autres ont quitté pour cause de décès, de maladie ou dans le but d'entrer dans un établissement similaire.

Les 68 sourds-parlants qui avaient été émancipés par l'Inspecteur scolaire, soit 32 garçons et 36 filles, exercent les métiers appris dès leur sortie. Parmi les garçons, nous trouvons outre les 14 agriculteurs, des forgerons, des menuisiers, des cordonniers, des typographes, etc. Parmi les jeunes filles se trouvent avec les 25 ménagères, 4 tailleuses, 3 lingères, 2 horlogères et 2 employées de fabrique. On peut affirmer que, pendant 23 ans, 68 sourds-parlants ont été rendus à la société et en sont devenus des membres productifs ; ce qui vaut mieux encore, ils sont devenus des chrétiens pratiquants et convaincus.

Voici la page éloquente de la générosité fribourgeoise : L'Association Saint-Joseph, fondée en 1891-1892, a commencé, en 1893, son action de secours envers les enfants pauvres, en payant une partie de leur pension. Le nombre des enfants secourus a oscillé en général entre 30 et 40. On peut voir que les aumônes recueillies dans la quête annuelle reçoivent un emploi approprié.

Nous avons écrit plus haut que tous les membres de la commission chargée de visiter les immeubles à vendre pouvant abriter l'école des sourds-muets avaient fait des réserves expresses sur l'exiguïté des locaux, tout en reconnaissant les grands avantages que cette propriété présentait à d'autres points de vue.

A l'usage, il se révéla que ces craintes n'étaient que trop fondées. Pour ne pas allonger ce travail, rappelons seulement qu'un enseignement spécial réclame des conditions spéciales. Les classes de sourds-muets comportent au maximum de 12 à 15 élèves, par conséquent les salles de classe doivent être plus nombreuses que dans les écoles pour enfants normaux.

Les Comités de l'Institut et de l'Association St-Joseph reconnaissent le besoin d'une amélioration. Nous n'exagérons pas en disant que les temps sont durs pour les finances publiques et remplis de soucis pour ceux qui ont la mission de les gérer. Une amélioration comportait une dépense minimale de 150 000 fr. soit que l'on envisageât une adjonction au bâtiment existant, soit qu'on établît un pavillon indépendant avec communication aérienne et souterraine. Le besoin impérieux de faciliter la surveillance des élèves a fait préférer l'adjonction dont les plans ont été établis par l'Intendance des bâtiments sous la direction de M. Lateltin. Nous retrouvons ici l'emploi du fonds créé par l'Association St-Joseph par la capitalisation des dons et legs et autres et qui s'élevait, au printemps 1936, à 57 000 fr. Cet apport disposa favorablement les députés du Grand Conseil en faveur d'une Institution si bien administrée. La proposition du Conseil d'Etat de voter les sommes nécessaires au parachèvement du bâtiment du Guintzet fut présentée au Grand Conseil durant la session de novembre 1936, à propos de l'élaboration du budget de 1937. MM. les conseillers Buchs et Piller s'en firent les éloquents défenseurs et purent savourer la joie intime de voir leurs efforts couronnés de succès. La chronique de l'établissement garde avec amour et reconnaissance les noms de ces vaillants magistrats.

Les travaux ont commencé dès que l'inclémence de l'hiver 1936-1937 l'a permis. Ils ont fourni un peu de répit à ceux de nos frères pour qui le souci du pain quotidien devient toujours plus lancinant.

L'Institut des sourds-muets continuera avec plus de facilité son travail fécond et méritoire. Toujours il y aura chez nous comme ailleurs des familles où l'on doit constater avec douleur qu'un enfant est anormal et que son développement intellectuel et moral ne peut être assuré par ses parents. Dans cette cruelle épreuve, c'est un baume sur une blessure cuisante de savoir qu'il y a au Guintzet des mères au cœur rempli de patience et de douceur, à l'intelligence munie des méthodes et des procédés aptes à libérer les petites âmes retenues captives par les liens de la surdi-mutité. Il faut savoir que dans la Congrégation des Sœurs de la Sainte-Croix d'Ingenbohl, les Sœurs institutrices destinées à cet enseignement suivent des cours spéciaux, sont formées par une longue pratique, et que quelques-unes suivent durant plusieurs semestres des cours de pédagogie curative dans les Universités. Elles se tiennent au courant de tout ce qui se fait et s'écrit en Suisse et à l'étranger dans cet enseignement spécial et sont à même d'en faire profiter leurs élèves. La charité fribourgeoise se doit de soutenir l'Association St-Joseph en faveur des sourds-muets : si nous devons l'assistance au plus petit de nos frères qui se trouve dans le besoin, à plus forte raison, la devons-nous, quand ce petit frère est parmi les plus malheureux.

